

IMPORTANT

**Elections
des représentants
des Parents d'élèves
au Conseil d'Administration**

Année scolaire 2016-2017



Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les Parents d'Elèves

Le proviseur

Dossier suivi par :
F. SCHWALM

Madame, Monsieur,

Téléphone : 03.84.79.00.99
Fax : 03.84.79.70.29

Mél.
Ce.0390012b@ac-besancon.fr

6 Grande Rue
BP 28
39107 Dole cedex

Site Internet :
http://artic.ac-besancon.fr/lycee_charles_nodier/

Vous voudrez bien trouver ci-après les documents relatifs à l'élection des Représentants des Parents d'élèves au Conseil d'Administration de l'établissement.

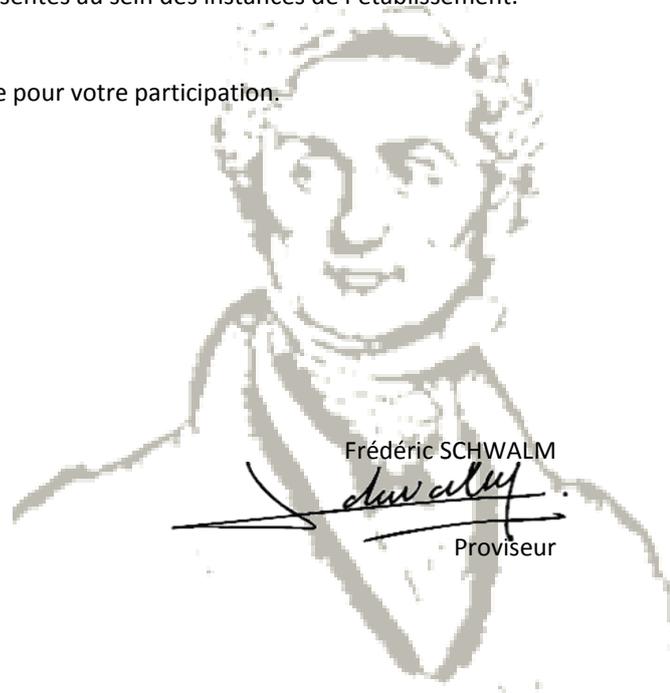
Ces élections auront lieu le :

vendredi 7 octobre 2016 de 08 heures à 16 heures à la Loge.

Il vous est également possible de **voter par correspondance** en suivant les indications qui figurent dans ce document.

Je me permets d'insister sur l'importance de ces élections, qui permettent aux parents de nos élèves d'être représentés au sein des instances de l'établissement.

Je vous remercie d'avance pour votre participation.



ELECTIONS DES REPRESENTANTS

DES PARENTS D'ELEVES

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

académie
Besançon

éducation
nationale



L'élection aura lieu le :

Vendredi 7 Octobre 2016 de 08 heures à 16 heures

Bureau de vote : Loge

- 1) Nature du scrutin (quelques points importants)
 - Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste
 - Chaque liste de candidat comprend, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait mention entre titulaires et suppléants.
 - Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir.
 - Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms
 - Les électeurs votent pour une liste, sans panachage ni radiation.
 - Chaque parent dont les coordonnées ont été indiquées au Lycée est électeur et éligible.
- 2) Modalités de vote
 - Vote direct : **vendredi 7 octobre 2016, de 08 heures à 16 heures** – Loge
 - Vote par correspondance : le matériel de vote sera remis aux élèves le vendredi 30 septembre 2016.
- 3) Nombre de sièges à pourvoir : 5
- 4) Calendrier des opérations

Vendredi 16 septembre 2016 : Mise à disposition des listes électorales

Lundi 26 septembre 2016 : Dépôt des déclarations de candidature signées par les candidats au secrétariat du Proviseur.

Affichage des listes de candidats.

Jedi 29 septembre 2016 à 16 heures : Mise sous enveloppe.

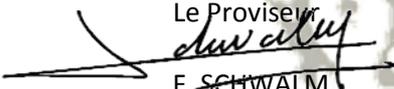
Vendredi 30 septembre 2016 : distribution du matériel de vote aux familles.

Vendredi 7 Octobre 2016 : Jour du scrutin ; les votes par correspondance doivent parvenir à Monsieur le Proviseur avant l'heure de clôture du scrutin (16 heures).

Ouverture du scrutin et dépouillement en présence de représentants désignés des listes.

Vendredi 14 octobre 2016 : Date limite de contestation des résultats

Le Proviseur


F. SCHWALM

N.B. : Textes de références

décret n° 85-924 du 30 août 1985 (BO n° 30 du 05/09/1985)

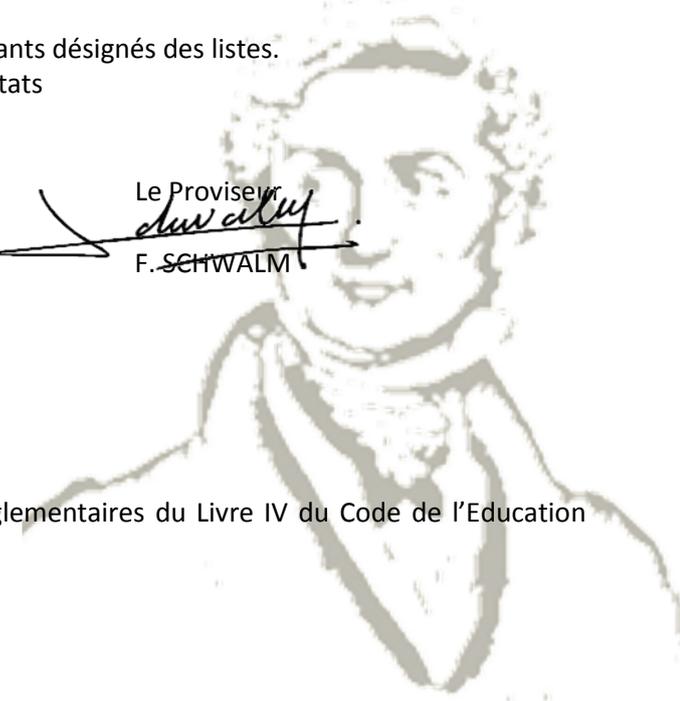
décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 (BO n° 42 du 15/11/1990)

décret n° 2000-083 du 9 juin 2000 (BO n° 23 du 15/06/2000)

décret n° 2004-563 du 17 juin 2004 (BO n° 29 du 22/07/2004)

décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du Livre IV du Code de l'Education (Articles R421-14 à R421-36)

note de service n° 2016-097 du 29 juin 2016



ELECTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Lycée auront lieu le :

Vendredi 7 octobre 2016 de 08 heures à 16 heures

Lieu : Loge

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le dépouillement aura lieu dès la clôture du scrutin.

Au Lycée Charles NODIER, les parents ont droit à 5 représentants au Conseil d'Administration.

Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés.

Chacun des parents (ou la personne qui exerce l'autorité parentale) est électeur.

MODALITES DE VOTE

Vous pouvez voter :

- Soit le jour du scrutin en vous présentant au bureau de vote (muni d'une pièce d'identité)
- Soit par correspondance dès réception du matériel.

INSTRUCTIONS POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

- 1) Mettre le bulletin dans la petite enveloppe bleue jointe, sans aucune marque extérieure.
- 2) Placer celle-ci dans la seconde enveloppe adressée à :

**Monsieur Le Proviseur
Lycée Charles NODIER
Elections au C.A
6, Grande Rue
39100 DOLE**

En indiquant au dos :

- **le nom de l'expéditeur avec sa signature obligatoire** pour valider le vote.
- Les nom, prénom et classe du ou des élève(s) concerné(s).

Ensuite vous pouvez :

- Soit envoyer votre pli affranchi
- Soit le faire parvenir (par votre enfant par exemple) **au secrétariat.**

Dans les deux cas, **le courrier doit parvenir avant le vendredi 7 octobre 2016, à 16 heures,** heure de clôture du scrutin.

Je vous remercie de votre participation assidue à ces élections.

